le 25 mars 2009

Jacques Lafait
Chargé de mission documentation et bibliothèques auprès de la présidence de l'UPMC

à

Frédéric Hélein
Fédération de recherche en mathématiques de Paris centre

Cher Frédéric Hélein,

J'ai bien reçu ta lettre du 14 mars explicitant en détail ta vision du fonctionnement de la future bibliothèque de Math. Comme tu le rappelles, nous avons convenu le 26 février que c'est le comité scientifique élargi que nous devons constituer qui fera des propositions à ce sujet. Je regrette, pour ma part, que la large publicité que tu fais depuis le 4 mars aux solutions que tu proposes entretienne le doute sur le fait que cette phase de réflexion collective n'a pas commencé et qu'elle ne se déroule pas entre toi et moi. Tu sais par ailleurs que, lors de la réunion du 26 février, la position de l'UPMC sur ce sujet a été clairement exprimée par Jean-Charles Pomerol et rappelée dans le relevé de conclusions que tu as approuvé. Tes multiples interventions depuis cette date m'obligent à revenir sur l'exposé de cette position, en référence à différents points de ta lettre.

Le statut d'UMS pilotée par la Fédération est incompatible avec le respect de la politique documentaire des deux universités désormais autonomes.
Deux bibliothèques de site, chacune rattachée financièrement et administrativement au SCD de son université, peuvent fonctionner en très forte synergie pour la plus grande satisfaction de tous, moyennant que le comité scientifique élargi attaché à la Fédération en assure la coordination scientifique et que les responsables des deux structures restent en étroit contact.
Ceci implique notamment que la politique d'achat et les choix soient faits au niveau du comité scientifique, et que les commandes soient effectuées par chacune des bibliothèques de site.
Ceci permet, bien évidemment, une libre circulation des lecteurs, un catalogue unique et même une certaine mobilité des fonds en fonction de l'évolution thématique des laboratoires des deux sites.
Ceci suppose aussi deux équipes indépendantes, chacune sous la responsabilité du SCD de son université; les personnels CNRS étant répartis et affectés à un site bien précis (à ma connaissance cela concerne en fait à ce jour une seule personne, IE-CNRS; la responsable de la bibliothèque étant pour sa part détachée dans le corps des conservateurs). Par ailleurs, les financements sont ou seront clairement identifiés par établissement.
La coopération que nous préconisons n’est pas la fusion, c’est d’ailleurs explicite dans nos projets quadriennaux, et encore moins une gestion extra-établissement. Notre position est d'ailleurs, contrairement à ton affirmation, celle que préconise explicitement le rapport de

l'IGB, dans la droite ligne des échanges que j'ai eus avec les rapporteurs lors de leur visite à l'UPMC.

Ce mode de fonctionnement devra effectivement faire l'objet d'une convention entre les trois tutelles qui garantira, tout aussi bien que le statut actuel, la pérennité de cette bibliothèque.

Tu mentionnes l'inquiétude des matheux sur le devenir de leur bibliothèque. Je ne crois pas que la publication de grandes déclarations d'intentions soient de nature à les rassurer. Je crois par contre que la réunion rapide de ce comité scientifique élargi, dans lequel ils sont représentés, permettra de tirer les choses au clair et effectivement de les rassurer tout en associant également les personnels à la réflexion. Car, est-il encore nécessaire de le rappeler, notre objectif est uniquement d'assurer le meilleur fonctionnement possible de la bibliothèque, satisfaisant l'ensemble de la communauté actuelle des mathématiciens, dans le respect de l'autonomie des deux universités.

Enfin, je suis quelque peu étonné du jugement que tu te permets de porter sur la décision du CA de l'UPMC de révoquer la convention de la BIUSJ alors que le contrat 2005-2008 le prévoyait explicitement et que le nouveau contrat devrait nécessairement l'entériner.
Il me semble que ton action qui tend à opposer les deux établissements porte le germe de la mésentente, que tu souhaites justement éviter.

Bien cordialement.

Jacques Lafait

cc. Jean-Charles Pomerol, Jean Chambaz, Claude Ronceray, Isabelle Kratz, Olivier Pironneau